COMMUNE DE LAURENS 34480

COMPTE RENDU Séance du CONSEIL MUNICIPAL 12 JUIN 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 9

Date de convocation: 05/06/2019 Pouvoir: 1

Absents: 6

L'an deux mille dix-neuf, le douze juin, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Laurens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire, François ANGLADE.

Présents: Mesdames Geneviève JALBY, Corinne CONSTANTIN et Rose-Marie FARDEL.

Messieurs François ANGLADE, Jacques ROMERO, Patrice LAFFOND, Amédée BRAL, Sébastien

BOULOUIS-VILLANOVA et Yves LUCAS.

Absents: Mesdames Annick JALABERT, Marie ABBAL et Odette BOYER.

Messieurs Bertrand WOHMANN, Thomas FUENTES et Marcial ROUQUIE

Pouvoirs: Madame Marie ABBAL qui donne pouvoir à Madame Corinne CONSTANTIN

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil, constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Corinne CONSTANTIN est désignée secrétaire de séance.

1°) APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2019

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à faire sur le compte-rendu de la séance du 15 mai 2019.

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) CONVENTION N° CF/2019/038 – ANNULE ET REMPLACE DEL 2019-018
CONVENTION CV100/2018/028 – OPERATION DE TRAVAUX D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE
PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION HERAULT ENERGIES – ANCIENNE ROUTE
NATIONALE, AVENUE DE BEZIERS ET RUE DU TERRAS – OPERATION 2018-056-CM 2019-043

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Énergies.

Suite à la délibération 2019-018 du 11 avril 2019, la convention N° Cv100/2018/028 avait été signée avec Hérault Énergies.

Celle-ci indiquait les montants de travaux suivants :

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux) s'élève à

Travaux d'électricité: 177 311.77 €
 Travaux d'éclairage public: 30 632.17 €
 Travaux de télécommunications: 18 843.32 €
 Total de l'opération: 226 787.26 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

Financement maximum d'Hérault Énergies (fonds propres et/ou financeurs):
 La TVA sur les travaux d'électricité sera récupérée directement par Hérault Énergies :
 Subvention HE sur les travaux d'éclairage public (à inscrire en recettes) :
 155 381.61 €
 28 030.16 €
 15 000 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de :

43 375.49 €

Cette convention, à la demande d'Hérault Énergies, est annulée et remplacée par la convention N° CF/2019/038.

L'estimation des dépenses s'élève à :

Travaux d'électricité financés par Hérault Énergies : 177 311.77 € 28 030.16 €
 TVA déduite par Hérault Énergies : 28 030.16 €

Travaux d'éclairage public : 30 632.17 €
Travaux de télécommunications : 18 843.32 €

- Total de l'opération : 226 787.26 €

- <u>La dépense prévisionnelle de la collectivité est de</u>: 49 475.49 €

- La recette à inscrire au budget de la collectivité est de : 15 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la nouvelle estimation des travaux de l'opération 2018-056 CM,

ACCEPTE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire,

SOLLICITE Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son programme de travaux,

AUTORISE le Maire à signer la convention financière N° **CF/2019/038** avec Hérault Énergies ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour,

S'ENGAGE à inscrire au budget de l'année 2019 de la collectivité :

En dépense, chapitre 23 Article 2313 : la somme de 49 475.49 €.

3°) PREMIERE ESTIMATION - GRAND RUE RENFORCEMENT DE DEPARTS BT – OPERATION 2019-0083-CM HERAULT ENERGIES 2019-044

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Énergies.

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux) s'élève à

Travaux d'électricité : 43 000 €
Travaux d'éclairage public : 2 800 €

Les travaux d'électricité estimés à 43 000 € seront intégralement financés par Hérault Énergies. Les subventions potentielles pour les autres travaux sont estimées à 1 700 €.

La TVA sur les travaux d'électricité (6 700 €) sera récupérée directement par Hérault Énergies et sera alors déduite de la participation de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la première estimation des travaux de l'opération 2019-0083-CM concernant le renforcement départs BT Grand Rue,

SOLLICITE les financements/subventions les plus élevées possibles de la part d'Hérault Énergies.

SOLLICITE Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son programme de travaux,

AUTORISE le Maire à signer la première estimation financière annexée à la présente délibération ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour,

4°) ANNULE ET REMPLACE DEL 2019-013 – CREATION BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE 2019-045

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que des panneaux photovoltaïques vont être intégrés aux toitures de la Maison de retraite « La Murelle » ainsi que du Boulodrome, délibérations 2018-003, 2018-005 et 2018-030.

Ces membranes photovoltaïques produiront de l'électricité qui sera revendue à ENEDIS.

La production d'énergie solaire pour la revendre à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un service public et commercial. Le suivi budgétaire et comptable doit être retracé au sein d'un budget distinct, géré sous la forme d'une régie soumise aux règles des articles L.2221-1 et suivants, L.2224-1 et suivants du CGCT.

Conformément à l'article 256B du Code Général des Impôts, la vente d'électricité étant soumise de plein droit à la TVA, il y a lieu d'assujettir le budget à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la création d'un budget annexe « panneaux photovoltaïques » en nomenclature M 4 « services publics industriels et commerciaux » dès que les formalités administratives auront été réalisées pour créer ce budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des services fiscaux l'assujettissement à la TVA de ce budget et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette création.

5°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « LES PITCHOUNETS » 2019-046

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Pitchounets ».

Cette subvention concerne une aide à la mise en place d'une exposition « L'Animal et l'Homme » qui s'est déroulée du 17 au 25 mai 2019 à la salle des expositions de Laurens.

Le montant de cette subvention exceptionnelle s'élève à 139 euros et correspond au transport aller/retour de l'exposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE d'attribuer à l'association « Les Pitchounets » une subvention exceptionnelle de 139 euros,

DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6°) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REFECTION DU TOIT DE LA MAISON DE RETRAITE « LA MURELLE » EN VUE DE L'INSTALLATION DE PHOTOVOLTAÏQUE 2019-047

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue du projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de la Maison de retraite « La Murelle » ainsi que du Boulodrome, le toit de la Maison de retraite doit subir une réfection.

La parole est donnée à Monsieur Amédée BRAL.

En effet, afin de garantir l'installation du prestataire de l'installation, notamment l'étanchéité et la solidité des fixations des panneaux, la commune doit réaliser au préalable des travaux de réfection des parties du toit de la Maison de retraite sur lesquelles sont prévues l'installation des panneaux.

Quatre devis ont été réceptionnés :

ACAPE ENERGIES: 50 500 € HT ETS BOUZAT: 76 886.76 € HT THIERRY TOITURES: 52 738 € HT ETS LOURIAC: 80 872.50 € HT

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de retenir l'entreprise Thierry Toitures pour un montant de 52 738 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations,

7°) MARCHE « TRAVAUX D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EN REVENTE D'ELECTRICITE BOULODROME – MAISON DE RETRAITE « LA MURELLE » 2019-048

Monsieur le Maire informe le Conseil que le marché ayant pour objet « travaux d'installation de photovoltaïque en revente d'électricité Boulodrome – Maison de retraite « La Murelle » a été lancé le 17 avril 2019.

La parole est donnée à Monsieur BRAL.

Vu

- L'ouverture des plis qui s'est déroulée le 23 mai 2019
- Commission d'appel d'Offres qui s'est tenue le 12 juin 2019

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

CONFIE le marché « travaux d'installation de photovoltaïque en revente d'électricité Boulodrome – Maison de retraite « La Murelle » à LIBWATT pour un montant de 242 206 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises concernant la mise à jour des régies comptables d'avances et de recettes.

OUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

• Que la désignation des jurés d'assise 2020 doit être effectuée. Il précise que cette désignation doit se faire par tirage au sort sur la liste électorale de l'exercice en cours.

Après le tirage au sort sur la liste électorale 2019, sont désignés comme jurés d'assise :

- Mme BOUCHET Brigitte 3 rue de la Passerelle 34480 LAURENS
- Mme CLAIN Marie Paule 9 rue de la Tuilerie 34480 LAURENS
- Mr ROMERO Jacques 1 Impasse Joliot Curie 34480 LAURENS
- Qu'un courrier du Pays Haut Languedoc et Vignobles a été réceptionné concernant la participation à l'évènement « Le Jour de la Nuit » le samedi 12 octobre 2019.

Cet évènement d'ampleur nationale, a pour objectif de renseigner le grand public sur les enjeux de la pollution lumineuse au travers de manifestations organisées localement : extinction de l'éclairage public, balades nocturnes, ateliers pédagogiques, observation des étoiles, conférences...

L'assemblée souhaite que la commune participe à cet évènement et décide que l'éclairage public sera éteint partiellement sur le territoire communal.

Les horaires et détails de l'évènement seront communiqués ultérieurement.

- Que les pompiers de Magalas seront présents lors du défilé du 14 juillet, une présentation ainsi qu'une remise de médailles auront lieues.
- Le défilé débutera à 10h30, place des anciens combattants.
- Que le défilé du 18 juin débutera à 18h30 devant la Maison du Peuple de Laurens

Madame CONSTANTIN rappelle quelques dates d'évènements à venir :

- Fête de la musique, place du 14 juillet le vendredi 21 juin 2019
- Le gala de guitare, cour de la Mairie le vendredi 28 juin 2019
- La 2ème édition du RUN & BIKE, au Parc de la Source le samedi 29 juin 2019 de 9h à 15h
- Kermesse de l'école le samedi 29 juin 2019, spectacle 10h30 suivi d'un repas et animations

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h30

Le Secrétaire de séance

Madame Corinne CONSTANTIN